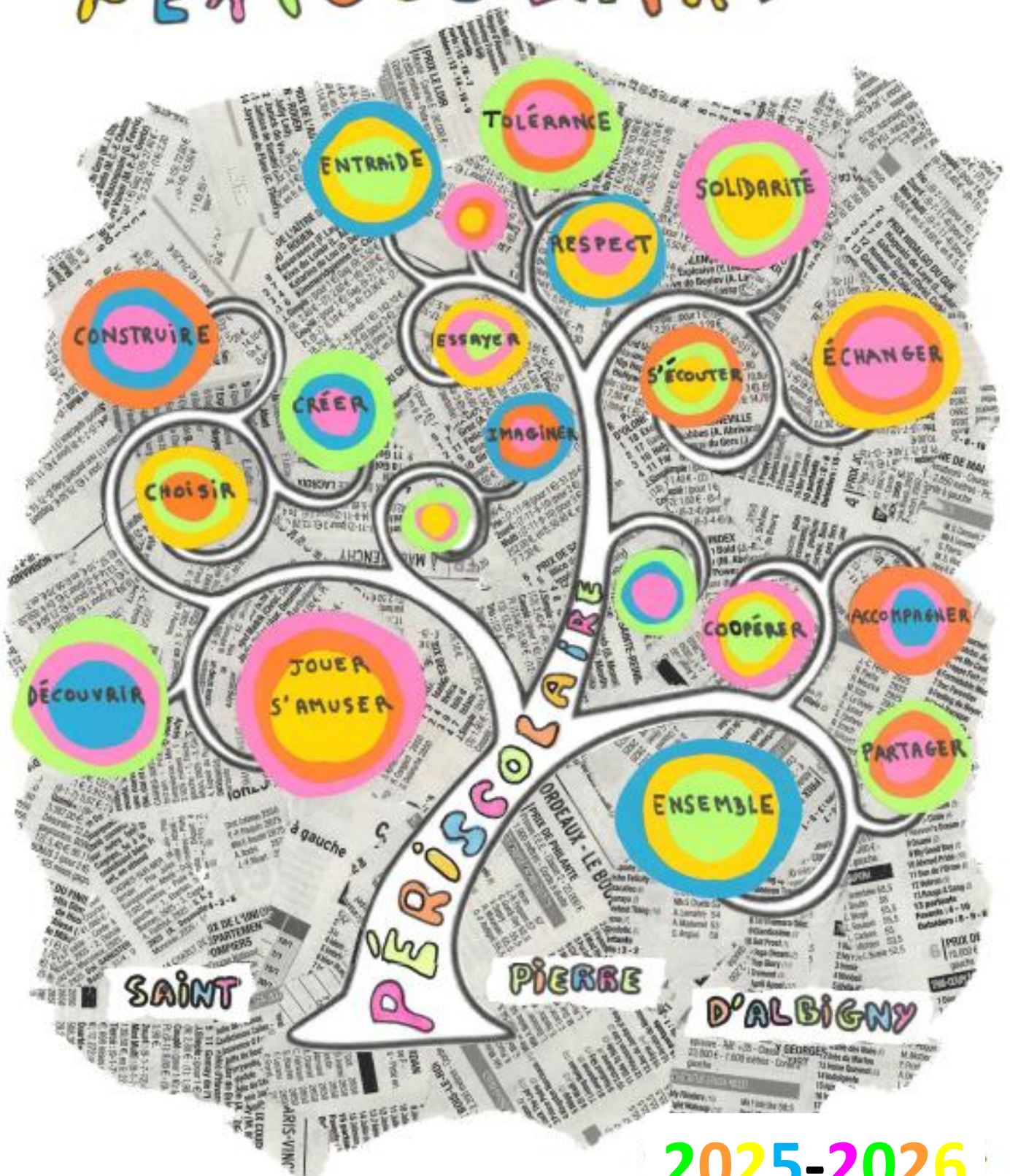


PROJET PÉDAGOGIQUE DES ACCUEILS PÉRI-SCOLAIRES



2025-2026

INTRODUCTION

L'accueil de loisirs périscolaire est une structure essentielle pour les parents, répondant aux besoins de garde et de sécurité de leurs enfants. Au-delà de ces aspects, il vise à offrir un espace d'apprentissage de la vie quotidienne en collectivité et de loisirs partagés.

Il prend en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière, qui peut exprimer ses envies, ses désirs, ses ressentiments et les partager avec les autres.

L'enfant est le centre de nos préoccupations. Notre rôle est de l'aider à s'épanouir et à se construire afin de l'accompagner vers l'autonomie et à devenir un acteur de ses loisirs.

De ce fait, l'équipe d'encadrement s'engage à répondre aux demandes et aux besoins de l'enfant pour qu'il puisse passer des journées agréables et constructives. L'équipe d'animation travaille en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant : école, famille, intervenants extérieurs.

Le projet pédagogique de l'accueil périscolaire constitue une réflexion collective. Il définit les objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre durant l'année.

Ce document n'est pas figé et peut être modifié à tout moment pour répondre aux besoins évolutifs des enfants. Il constitue une aide et une référence permanente pour les animateurs.

SOMMAIRE

I.	Présentation	5
1.	Coordonnées de l'accueil.....	5
2.	Horaires et lieux des accueils périscolaires	5
3.	Public accueilli	5
a.	Un accueil adapté aux besoins de santé de chaque enfant	5
b.	L'accueil d'un enfant en situation de handicap.....	6
c.	Prise de médicaments et soins.....	6
4.	L'équipe d'animation.....	6
5.	Environnement et équipement	7
a.	Transport scolaire	7
b.	Locaux	8
6.	Budget.....	8
7.	Modalités de fonctionnement	9
II.	Cadre pédagogique.....	9
1.	PEDT, projet éducatif de territoire	9
2.	Projet pédagogique.....	10
a.	Contribuer à l'épanouissement de l'enfant.....	10
b.	Favoriser le « bien vivre ensemble »	12
c.	Contribuer à une cohérence éducative autour de l'enfant.....	14
III.	Fonctionnement.....	15
1.	Les différents temps d'accueil.....	15
a.	L'accueil du matin	16
b.	La pause méridienne.....	16
c.	L'accueil du soir.....	17
d.	Transitions entre les différents temps de la journée.....	17
2.	La journée type.....	18
3.	Procédure de retard.....	19
4.	L'équipe	19
a.	Rôle de la responsable des services scolaires et périscolaires	19
b.	Rôle du guichet unique	20
c.	Rôle des animateurs.....	20
d.	Les agents de restauration	21
e.	Les agents d'entretien.....	21
IV.	Evaluation.....	21
1.	Evaluation du projet pédagogique	21
2.	Evaluation des activités.....	22
3.	Evaluation de l'équipe de l'accueil périscolaire	22

V. Conclusion.....	22
--------------------	----

I. Présentation

1. Coordonnées de l'accueil

Les accueils périscolaires sont situés au sein des école maternelle et élémentaire les Frontailles :

- Maternelle → 410 rue des Ecoles 73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY
- Élémentaire → 135 rue du Pré de Foire 73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY

2. Horaires et lieux des accueils périscolaires

Accueil du matin : Arrivée échelonnée des enfants.

Accueil du soir : Départ échelonné des enfants.

• Maternelle

Maternelle	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueils du soir
	⚠ École élémentaire	École maternelle			
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	7h30-8h20	8h30-11h30	11h30-13h00	13h10-16h10	16h10-18h30

• Élémentaire

Élémentaire	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueils du soir
	École élémentaire				
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	7h30-8h25	8h35-11h35	11h35-13h05	13h15-16h15	16h15-18h30

3. Public accueilli

Les écoles publiques de St Pierre d'Albigny regroupent environ 270 enfants :

- 88 pour la maternelle avec 4 classes
- 177 pour l'élémentaire avec 8 classes dont 1 classe ULIS.

L'accueil périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés sur l'école.

a. Un accueil adapté aux besoins de santé de chaque enfant

Afin d'assurer un accueil sécurisé et adapté aux enfants présentant des besoins de santé spécifiques (maladies chroniques comme allergies, asthme, ou maladies de longue durée), les parents sont invités à le signaler dès l'inscription. Cela permettra la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Le projet d'accueil individualisé définit les adaptations nécessaires pour faciliter l'accueil de l'enfant au sein de la collectivité.

Il précise si nécessaire :

- Les administrations médicamenteuses (ordonnance à jour obligatoire),
- Les régimes alimentaires et conditions des prises de repas,
- Les interventions médicales, paramédicales ou de soutien, leur fréquence, leur durée, leur contenu
- Les aménagements nécessaires.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin traitant de l'enfant.

Le document est signé par le médecin, les représentants légaux, le chef d'établissement et la mairie. Il est ensuite communiqué aux personnes de la communauté éducative.

Les parents doivent transmettre au service la totalité de la prescription médicale.

Les animateurs et agents de restauration sont informés des dispositions à prendre pour chaque enfant possédant un PAI (accessibilité de la trousse de soins individuelle définie au-préalable).

b. L'accueil d'un enfant en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 garantit le droit à l'accessibilité pour tous, y compris pour les personnes en situation de handicap.

L'objectif est de favoriser l'inclusion des enfants et de sensibiliser les autres à la diversité du handicap par le biais d'expériences partagées.

Une rencontre entre la famille et la représentante des temps scolaires et périscolaires est nécessaire pour évoquer les besoins de l'enfant, les aménagements et les conditions d'accueil. L'équipe d'encadrement est sensibilisée aux précautions à prendre dans la vie quotidienne de l'enfant et au cours des activités.

Sur notification de la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), un accompagnement par un (e) AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) peut être attribué pendant les temps périscolaires.

Durant le temps de midi, les enfants ayant des besoins spécifiques ont accès à un petit groupe dédié, qui leur offre un accompagnement personnalisé. Cela leur permet de développer leur autonomie, de travailler leur sociabilisation et d'apprendre à mieux gérer leurs émotions dans un environnement adapté. L'objectif est de les accompagner progressivement vers une intégration réussie en grand groupe et de favoriser un retour en classe dans un état d'esprit propice aux apprentissages.

c. Prise de médicaments et soins

A titre exceptionnel, l'équipe peut administrer un traitement ponctuel simple avec l'accord des parents, la fourniture de l'ordonnance et du traitement marqué au nom de l'enfant. La responsable du service scolaire et périscolaire devra en être informée au préalable.

Les parents veilleront toutefois à ne pas confier un enfant malade.

4. L'équipe d'animation

L'équipe encadrante se définit comme suit :

- Pour la gestion des écoles

- Florence PATTEDOIE, responsable des temps scolaires et périscolaires, titulaire du BAFD
- Pour la gestion du guichet unique
 - Tamara CAGNARD
- Pour les enfants de maternelle
 - 4 ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui interviennent aussi bien sur les temps scolaires que périscolaires
 - ✓ Marlène JACQUET, titulaire du CAP petite enfance et du concours d'ATSEM
 - ✓ Frédérique PERRIER, titulaire d'un brevet d'éducation sportive
 - ✓ Emile GRANGE, titulaire du CAP petite enfance et du concours d'ATSEM
 - ✓ Monique MEGE, titulaire du CAP petite enfance et du concours d'ATSEM
- Pour les enfants d'élémentaire
 - 3 animatrices
 - ✓ Marjorie BOUYSSOU, titulaire du BAFA
 - ✓ Elsa LOREK, titulaire du BAFA
 - ✓ Stéphanie CLERMONT, AESH de formation
- Pour la restauration scolaire
 - 2 agents de service en maternelle
 - ✓ Sylvie ALVES DE SOUZA
 - ✓ Sandrine RONC
 - 4 agents de service en élémentaire
 - ✓ Colette BOCH
 - ✓ Dina SAVCHUK
 - ✓ Elisabeth ROGERS
 - ✓ Giovanna CAPELLO
- Pour l'entretien des locaux
 - 2 agents d'entretien en maternelle
 - ✓ Sylvie Alves de Souza
 - ✓ Sandrine Ronc
 - 4 agents d'entretien en élémentaire
 - ✓ Colette BOCH
 - ✓ Dina SAVCHUK
 - ✓ Isabelle LABERTRANDE
 - ✓ Giovanna CAPELLO

5. Environnement et équipement

Saint-Pierre d'Albigny est une commune rurale de la Combe de Savoie située dans le parc naturel régional des bauges. Elle est membre de la communauté de communes Cœur de Savoie et se situe à égale distance de Chambéry et Albertville, une trentaine de kilomètres environ. Saint-Pierre d'Albigny est formé d'un bourg centre entouré de vingt hameaux et regroupe environ 4000 habitants.

a. Transport scolaire

Les enfants peuvent bénéficier des transports scolaires.

Une accompagnatrice se trouve dans le car :

- Marlène JACQUET (ATSEM) le matin,
- Giovanna CAPELLO (agent municipal) le soir.

Les mesures de sécurité relatives à la récupération des enfants sont rappelées :

- Les enfants ne pourront être récupérés sur le trajet menant de l'école à l'arrêt. Les parents devront récupérer leur enfant dans leur classe à l'heure de sortie (pour la maternelle) ou attendre à l'arrêt du car.
- Les accompagnatrices ne remettront les enfants de moins de 6 ans qu'aux personnes nommées sur la liste des personnes autorisées à les récupérer. Une pièce d'identité pourra être demandée.

b. Locaux

- L'accueil périscolaire maternelle dispose :
 - D'un espace goûter,
 - D'une salle de motricité et d'activités,
 - D'une cour de récréation avec bac à sable, jeux de motricité, parcours d'évolution et tricycles/trottinettes,
 - D'espaces verts.
- L'accueil périscolaire élémentaire dispose :
 - D'une salle de BCD,
 - D'une salle de motricité,
 - De 2 cours de récréation avec paniers de basket et table de ping-pong,
 - D'un préau + espace vert.

- La restauration scolaire

Chaque école dispose de son propre réfectoire avec mobilier adapté.

Les restaurants scolaires sont équipés d'un office pour la conservation et la remise en température des repas, ainsi que d'une zone de plonge.

La maternelle fonctionne en service à table, l'élémentaire en self.

- Centre de loisirs La Partageraie

Les locaux de l'élémentaire sont utilisés par La Partageraie sur une amplitude horaire allant de 7h30 à 18h30 :

- Les mercredis en période scolaire
- Durant les vacances scolaires (centre fermé pour la période Noël et l'été après le 15 août).

Les salles suivantes sont mises à leur disposition :

- Salle de BCD (bibliothèque),
- Salle de réunion,
- Salle de motricité avec bureau
- Salle n°8, seulement pendant les grandes vacances
- Atelier ULIS
- Sanitaires petite et grande cour

6. Budget

Le budget de fonctionnement, attribué annuellement par la mairie finance le matériel nécessaire aux projets d'animations et les intervenants ponctuels.

7. Modalités de fonctionnement

Des réunions d'équipe sont organisées à chaque période pour préparer les programmes d'activité et accompagner les animateurs.

Ces réunions permettent de construire des projets d'activités en lien avec la thématique choisie pour la période, dans le respect des objectifs du projet pédagogique.

II. Cadre pédagogique

1. PEDT, projet éducatif de territoire

La commune de St Pierre d'Albigny relève d'un PEDT depuis 2014.

- Le PEDT vise à favoriser l'articulation entre :

- Temps scolaire
- Temps périscolaire
- Temps extrascolaire
- Temps familial,

A travers une coopération entre les différents acteurs éducatifs :

- Enfants,
- Parents,
- Enseignants,
- Équipe périscolaire,
- Associations,
- Élus,

En développant une offre d'activités périscolaires et extrascolaires sur le territoire.

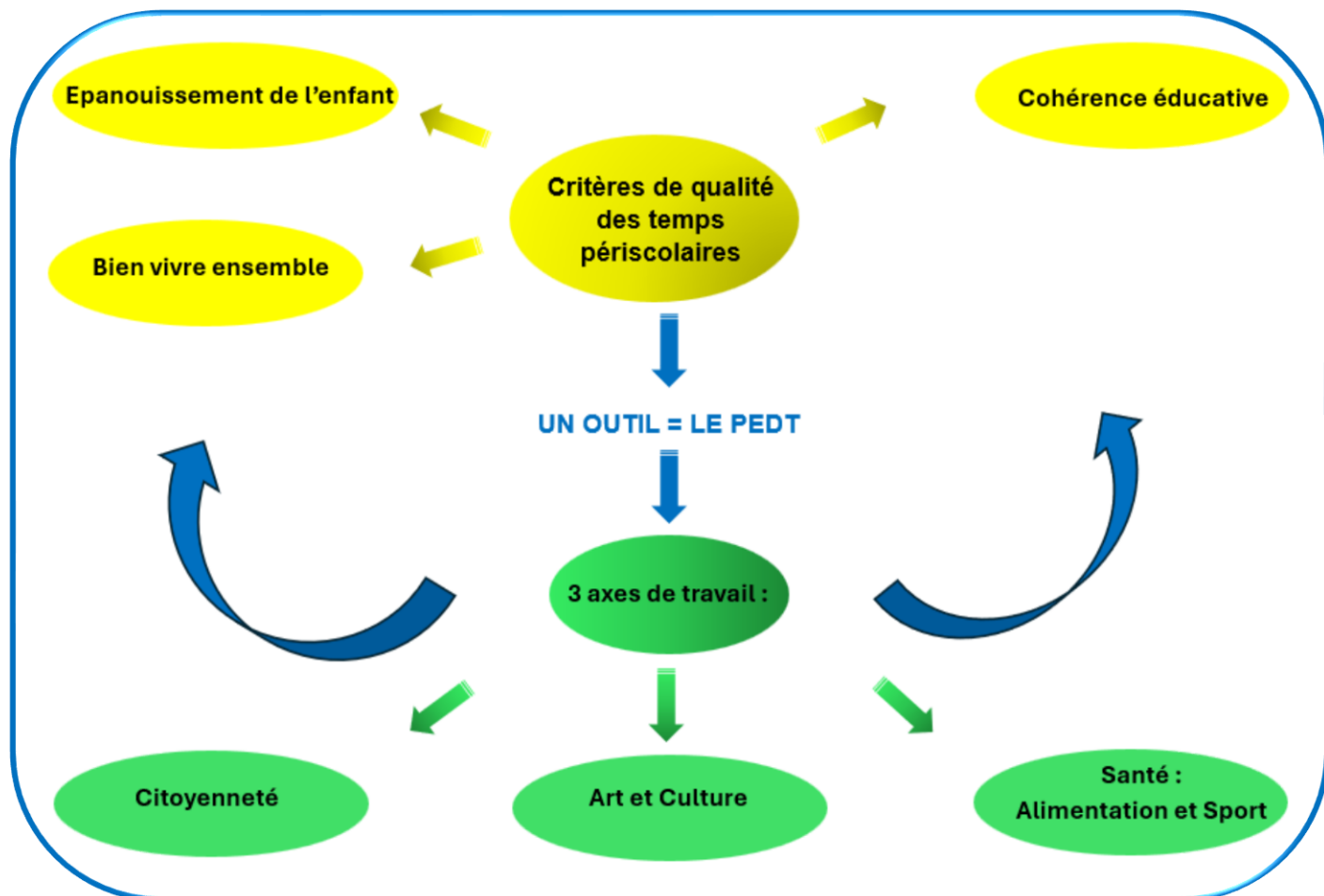
- Le PEDT de la commune cible les enfants de 3 à 11 ans, de la maternelle à l'élémentaire, fréquentant les écoles publiques du territoire.
- Il place l'intérêt de l'enfant au cœur de sa démarche en l'accompagnant pour favoriser son bien-être et poursuivre une continuité éducative.

Les intentions éducatives du PEdT sont :

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ;
- Favoriser le « bien vivre ensemble » ;
- Contribuer à une cohérence éducative autour de l'enfant.

Ces intentions sont déclinées à travers 3 axes de travail :

- La citoyenneté ;
- L'art et la culture ;
- La santé en passant par l'alimentation et le sport.



Seuls les temps périscolaires du matin et du soir sont déclarés auprès du SJDES, service départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et relèvent donc d'une réglementation particulière.

2. Projet pédagogique

Le PEDT énonce la **volonté éducative** de la commune, le projet pédagogique en est la traduction par l'équipe d'animation dans ses **actions quotidiennes**. Il donne un sens et une direction aux actions menées, permettant de passer de l'idée à l'action dans le respect de démarches pédagogiques. Il définit les conditions de fonctionnement de la structure et sert de référence pour l'équipe d'animation.

Le projet pédagogique n'est pas figé et peut faire l'objet d'adaptations. Il constitue une base de travail que chacun doit s'approprier.

Les objectifs pédagogiques sont définis par l'équipe en fonction de l'observation des besoins des enfants et doivent répondre aux intentions éducatives.

Cette année une attention particulière sera portée sur les droits de l'enfant dans chacune de nos actions.

a. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant

Cette intention fondamentale guide l'ensemble de nos actions, visant à permettre à chaque enfant de se développer pleinement, de s'épanouir et de construire une image positive de lui-même.

Intention éducative
CONTRIBUER A L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Objectif pédagogique
EVEILLER LA CURIOSITE DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels

- Proposer des activités variées en lien avec les projets de l'année.
- S'appuyer sur les événements du territoire pour permettre la découverte de l'environnement.
- Faire découvrir de nouvelles activités sportives, culturelles ou artistiques par le biais d'intervenants extérieurs.
- Organiser des espaces de jeux sécurisés et attrayants.

Objectif pédagogique
PERMETTRE A L'ENFANT DE CHOISIR ET CO-CONSTRUIRE SON PARCOURS

Objectifs opérationnels

- Offrir la possibilité de faire des choix individuels et collectifs.
- Responsabiliser.
- Favoriser l'autonomie.
- Concerter les enfants dans l'élaboration des programmes d'activités.
- Présenter clairement les activités.

Objectif pédagogique
RESPECTER LE RYTHME DE VIE ET DE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels

- Assurer la sécurité physique, morale et affective de chacun.
- Poser un cadre clair : déroulement de l'activité, animateurs, nombre de participants, durée, but et règles.
- Donner des repères : règles de vie, utilisation des locaux (chaque salle a une fonction), animateur référent (par classe, par activité, à définir).
- Mettre en place des rituels.
- Être à l'écoute des besoins de l'enfant.
- Instaurer un dialogue entre les animateurs et les enfants pour que ceux-ci se sentent écoutés, de manière individuelle et collective.
- Proposer des temps libres.

- Solliciter mais accepter le refus de participer à une activité.
- Valoriser les réalisations des enfants dans la salle périscolaire.
- Prendre en compte le rythme de chacun.
- Respecter la courbe d'intensité en fonction de la journée de l'enfant.

Évaluation de ces objectifs

Observations :

- Des programmes d'activités ont-ils été mis en place à chaque période ?
- Sont-ils respectés ?
- Les enfants participent-ils volontiers aux activités proposées ?
- Les activités sont-elles adaptées à l'âge ?
- Les enfants montrent-ils de la curiosité ?
- Font-ils des choix éclairés ?
- Repère-t-on une évolution dans leurs capacités à choisir, à s'organiser ?
- Les enfants échangent-ils spontanément avec les adultes ?
- Sont-ils fiers de leurs réalisations ?
- Trouvent-ils chaleureux la décoration de la salle ?
- Se plaignent-ils du manque de variété ou de la fatigue ?
- Les familles sont-elles satisfaites de la qualité des activités et de l'accueil ?
- Les enseignants retrouvent-ils les enfants dans de bonnes conditions d'apprentissage : conflits gérés, excitation

Indicateurs :

- Nombre de projets menés à terme, la qualité et la diversité des réalisations.
- Nombre de nouvelles animations proposées.
- Nombre d'interventions extérieurs : partenaires.
- Participation des enfants.
- Nombre d'accidents dus à une mauvaise prise en compte de la sécurité.

b. Favoriser le « bien vivre ensemble »

Cette intention vise à créer un environnement dans lequel chaque enfant apprend à vivre ensemble, à respecter l'autre, à coopérer et à développer des comportements citoyens.

Intention éducative Favoriser le « bien vivre ensemble »
Objectif pédagogique Développer les valeurs du « vivre ensemble » : partage, respect et tolérance
Objectifs opérationnels - Définir collectivement, avec les enfants, les enseignants et le centre de loisirs, les droits et devoirs de chacun. Les faire apparaître sous la forme d'une charte commune affiché au sein des locaux et veiller à son respect.

- Respect de soi, des autres, du matériel, des locaux, de l'environnement.
- Permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe : être attentif aux signes de dénigrement, refuser toute forme de violence.
- Favoriser la mixité dans la répartition sur les ateliers et dans la composition des équipes de jeux.
- Prendre le temps d'expliquer les règles de jeux à chaque mise en place pour tenir compte des nouveaux arrivants.
- Animer le groupe pour créer une dynamique positive.

Objectif pédagogique

Favoriser les actions de coopération dans les différents temps de vie de l'enfant pour faciliter la cohésion

Objectifs opérationnels

- Organiser des projets et activités faisant appel à la solidarité et à l'entraide.
- Privilégier les jeux collectifs et coopératifs, les projets de groupe (fresques, grands jeux...).

Objectif pédagogique

Cultiver le comportement citoyen

Objectifs opérationnels

- Proposer des temps de parole pour l'expression individuelle et collective : représentants d'enfants sur les temps périscolaires, une rencontre par période, boîte à idées
- Donner un cadre, expliquer, permettre l'échange.
- Sensibiliser à l'environnement et aux gestes écocitoyens : actions visant à limiter le gaspillage alimentaire, tri des déchets, alimentation et gestion du compost, temps de jardinage...

Évaluation de ces objectifs

Observations :

- La charte de vie est-elle construite et affichée ?
- Les enfants savent expliquer pourquoi ils doivent agir d'une certaine manière et comment réparer leur faute ?
- Les enfants respectent-ils les règles ?
- Les animateurs font-ils respecter les règles établies ?
- Diminution des conflits, des insultes, des bagarres ?
- Des cas de harcèlement ou d'isolement d'un enfant ont-ils été constatés ou remontés ?
- Observe-t-on une amélioration de la communication et du respect entre les enfants ?
- Se proposent-ils volontairement pour aider ?
- Participent-ils aux projets collectifs ?
- Comment la répartition des enfants sur les ateliers ou dans les équipes de jeu est-elle pensée ?
- Les enfants développent-ils des stratégies de jeux ?
- Les enfants peuvent-ils remettre en question l'arbitrage ou les règles de manière constructive ?

- Les enfants sont-ils force de propositions via la boîte à idées ?
- Les réunions avec les enfants ont-elles été positives et ont-elles apporté une évolution dans notre fonctionnement et nos pratiques ?

Indicateurs :

- Nombre de conflits ou incidents liés au non-respect des règles.
- Nombre de réunions mises en place avec les enfants.
- Utilisation des outils de communication et de propositions par les enfants.
- Participation aux projets de groupe.

c. Contribuer à une cohérence éducative autour de l'enfant

Cette intention met l'accent sur la collaboration et la communication entre tous les acteurs de l'éducation (familles, école, équipe périscolaire, intervenants) pour assurer un suivi harmonieux et cohérent du parcours de l'enfant.

Intention éducative CONTRIBUER A UNE COHERENCE EDUCATIVE AUTOUR DE L'ENFANT
Objectif pédagogique Favoriser la continuité éducative entre les acteurs de l'éducation (parents, enseignants, animateurs, associations...)
Objectifs opérationnels - Identifier les différentes structures et acteurs éducatifs du territoire. - Prévoir des temps de rencontre réguliers entre les directions d'école, la responsable périscolaire, le centre de loisirs, les parents délégués. - Impliquer les familles dans la vie de nos accueils en faisant appel à des parents volontaires pour partager leurs compétences.
Objectif pédagogique MUTUALISER LES ACTIONS ET PERMETTRE LEUR COMPLEMENTARITE
Objectifs opérationnels - Mettre en place des projets communs autour des droits de l'enfant. - Échanger sur les projets en cours dans chaque structure pour favoriser la complémentarité. - Mutualiser les informations et les savoir-faire.

Évaluation de ces objectifs

Suivi des collaborations :

- Combien de réunions ont eu lieu entre les différents acteurs ?
- Combien de projets ont été menés conjointement ?

- Combien d'acteurs ont collaboré ?
- Les associations de parents d'élèves ont-elles été associées aux manifestations du périscolaire ? Sous quel format ?

Qualité de la communication :

- La communication entre les différents acteurs est-elle jugée plus fluide ?
- Observe-t-on une meilleure connaissance mutuelle des projets ?
- Remontée efficace des informations importantes ?

Retours des partenaires :

- Les enseignants, les parents, les directions d'école se sentent-ils impliqués et informés ?

Projets futurs :

- De nouveaux projets collaboratifs sont-ils envisagés ou reconduits ?

III. Fonctionnement

1. Les différents temps d'accueil

L'organisation de la journée vise à fournir à l'enfant des repères de lieux, d'aménagement d'espace, de temps et de personnes assurant stabilité et bien-être.

Au fur et à mesure de sa journée, pour grandir, un enfant a besoin de repères et de liens dans les différentes expériences qu'il est amené à faire et les différents moments qu'il vit.

L'organisation de la journée apporte à l'enfant des repères de :

- Lieux,
- Aménagement de l'espace,
- Temps,
- Personnes.

Les repères n'excluent pas les changements, au contraire, c'est parce qu'il y a un cadre cognitif et affectif sur lequel il peut s'appuyer, auquel il peut se référer et qui le contient, que l'enfant peut investir la nouveauté, découvrir et apprendre le monde qui l'entoure.

Les repères assurent à l'enfant une stabilité et un bien être.

Sur l'ensemble des temps d'accueil, matin, midi et soir :

- Nous mettons en place un accueil sécurisant et chaleureux.
- Nous permettons à l'enfant de repérer des lieux permanents par des espaces ludiques, calmes : espace jeux symboliques d'imitation, espace jeux de société, espace dessin, espace jeux de construction, espace histoires, espace devoirs, espace libre (j'ai le droit de ne rien faire). L'enfant est guidé et orienté par un adulte.
- Nous permettons à l'enfant de s'approprier ce temps de loisir en respectant son rythme de vie, tout en tenant compte de sa fatigue physique, son besoin de s'isoler, de jouer librement ou avec les autres.
- Nous favorisons le libre choix de l'activité en fonction de l'état de fatigue de l'enfant.

a. L'accueil du matin

Les enfants des deux écoles sont accueillis par les animatrices en élémentaire dans la salle BCD :

- De 7h30 à 8h20 pour la maternelle
- De 7h30 à 8h25 pour l'élémentaire

C'est un accueil personnalisé et échelonné, favorisant un temps calme et libre pour que l'enfant prenne ses marques et gère son rythme matinal. L'animateur reste à son écoute.

Un aménagement de la salle est pensé pour répondre aux besoins de l'enfant.

A 8h15,

- Les maternels remontent à leur école, accompagnés par une ATSEM et une animatrice. Ils sont remis à leur enseignant, dans leur classe respective.
- Les élémentaires sont accompagnés par les animatrices dans la cour.

b. La pause méridienne

Elle se déroule :

- De 11h30 à 13h00 pour la maternelle.
- De 11h35 à 13h05 pour l'élémentaire.

L'appel se fait :

- Dans les classes pour la maternelle,
- Dans la cour pour l'élémentaire.

La maternelle dispose d'un réfectoire avec un service à table.

L'élémentaire est quant à lui sous format self.

C'est un véritable temps de pause dans la journée de l'enfant pour :

- Permettre un temps de repas qualitatif dans le calme et la sérénité.
Les ATSEMS instaurent un climat convivial favorisant les échanges, la découverte des aliments et des saveurs, la responsabilisation avec la mise en place de chef de table et une autonomie progressive avec les apprentissages.
En élémentaire, les enfants sont accompagnées par un agent municipal assurant la gestion de la salle et le flux ainsi que par 2 agents de restauration en charge de la distribution des repas et de l'accompagnement au débarrassage avec la gestion du tri des déchets.
- Proposer des activités de diverses natures où l'enfant peut aller et venir à son gré.
- Permettre aussi de simplement jouer dans la cour et/ou de ne rien faire.

La commune propose des menus avec ou sans viande ainsi que la possibilité d'un panier repas pour les enfants ayant un PAI en raison d'allergies alimentaires.

Les conditions de réception et de stockage des paniers repas relèvent d'un protocole bien défini.

Les effectifs :

- 60% des enfants scolarisés en maternelle restent déjeuner, cela représente une moyenne est de 56 enfants par jour.
- 73% des enfants scolarisés en élémentaire restent déjeuner, cela représente une moyenne de 129 enfants par jour.

c. L'accueil du soir

L'accueil commence à la sortie des cours et se termine à 18h30. Il est décomposé en deux temps :

- 16h10/17h30 pour la maternelle et 16h15/17h30 pour l'élémentaire
- 17h30/18h30.

Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 16h10 et 18h30 selon leurs possibilités.

L'appel se fait :

- Dans les classes pour la maternelle,
- Dans la cour pour l'élémentaire.

A leur arrivée, les enfants prennent leur goûter de manière posée avant de bénéficier d'un temps de jeux libres. Vers 17h, ils se répartissent sur les activités encadrées.

Un programme d'activités variées est mis en place à chaque période veillant à diversifier les animations proposées : sportives, culturelles ou artistiques. Des grands jeux sont proposés plusieurs fois dans l'année selon les thématiques du moment. Des projets sont ainsi menés tout au long de l'année afin d'éveiller la curiosité et favoriser la découverte.

d. Transitions entre les différents temps de la journée

L'organisation et la gestion des transitions sont essentielles au bon déroulement de la journée de l'enfant.

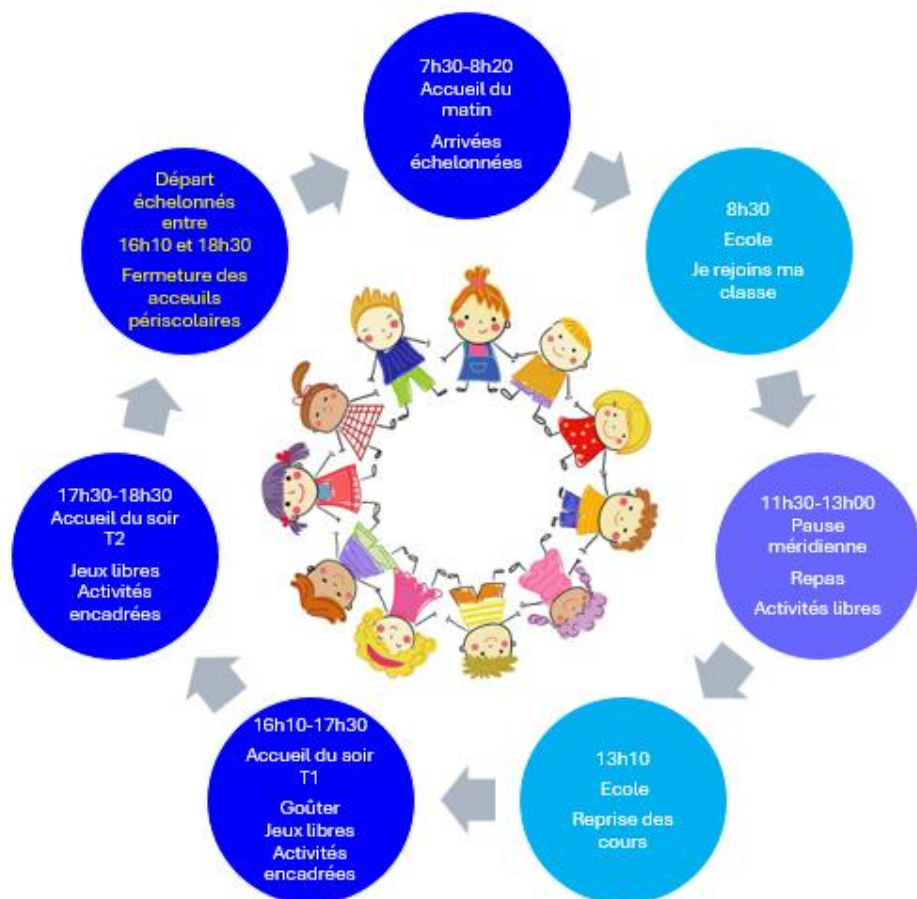
Elles sont établies avec les enseignants afin de définir des modalités entre les temps scolaires et les temps périscolaires pour assurer une atmosphère propice au temps suivant.

Ces transitions visent à :

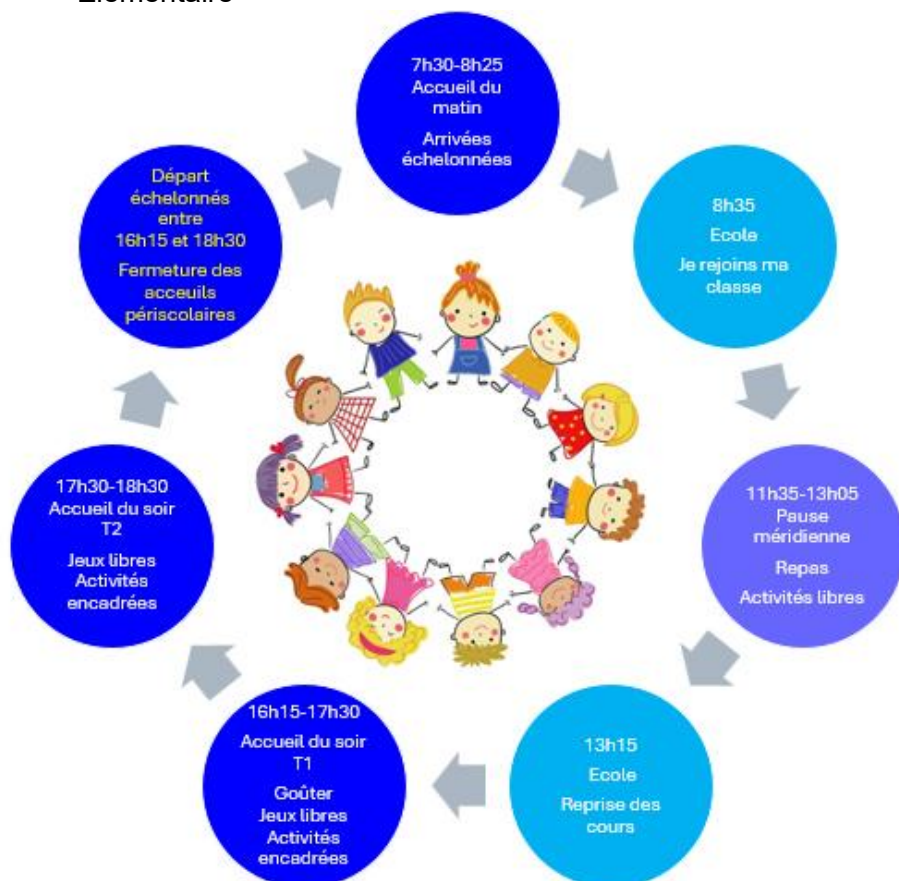
- Informer la responsable des temps d'une absence ou d'un départ non prévu : maladie, rendez-vous médical, mot des parents, etc...
- Assurer la transmission des informations sensibles concernant un enfant : état de fatigue, santé, accident ayant entraîné un soin, conflit ou comportement, problèmes familiaux, etc...
- Veiller au bon suivi des effets personnels de l'enfant : manteau, cartable, sacs divers...

2. La journée type

- Maternelle



- Élémentaire



3. Procédure de retard

En cas de retard, les animateurs contactent les parents et attendent sur le site avec l'enfant.

Si les parents ne sont pas joignables et qu'aucune autre personne n'est autorisée à récupérer l'enfant, l'animateur informe la responsable des services périscolaires.

Par la suite et si la situation perdure, les parents reçoivent un courrier du service périscolaire et/ou seront reçus pour leur rappeler l'obligation de respecter les horaires et informés sur les pénalités de retard qui seront appliquées voir un renvoi temporaire de l'accueil.

4. L'équipe

Afin de garantir un accueil de qualité pour les enfants et d'assurer la bonne marche de la structure, une équipe complète est mobilisée. Cette équipe, qui comprend les animateurs, le personnel de restauration et d'entretien ainsi que le guichet unique, repose sur le respect mutuel, l'écoute et l'entraide entre ses membres.

a. Rôle de la responsable des services scolaires et périscolaires

Elle est garante du bon fonctionnement des accueils périscolaires.

Elle doit mettre en place les moyens d'assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants.

Elle est le chef d'orchestre des temps d'accueil et de l'équipe, s'assure de la mise en œuvre du projet pédagogique.

Pour cela les missions suivantes lui incombent :

- Encadrer, coordonner et animer l'ensemble du personnel, ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), équipe d'animation, agents de service, agents d'entretien et le guichet unique.
- Etablir les plannings et l'organisation de l'équipe dans le respect de la législation.
- Veiller au taux d'encadrement en vigueur :
1 animateur pour 18 enfants de 6 ans et plus,
1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.
- Gérer les autorisations d'absence, les heures supplémentaires et les demandes de formation en lien avec les ressources humaines.
- Être un soutien auprès de l'équipe par une présence active, accompagner.
- Transmettre les informations entre la mairie et le service.
- Communiquer avec le guichet unique.
- Maîtriser les tâches administratives, déclarer la structure, se tenir à jour de la réglementation.
- Gérer le budget.
- Organiser l'accueil et le départ des enfants.
- Organiser l'utilisation, la répartition des locaux ainsi que leur bon usage.
- Être en relation directe avec les enseignants, établir le lien entre les équipes périscolaires et l'école.
- Mettre en place, en lien avec le directeur d'école, les protocoles sécuritaires en vigueur sur l'établissement (PPMS plan particulier de mise en sécurité, conduites à tenir en cas d'alerte incendie, plan Vigipirate, protocole sanitaire...).

- Etablir et entretenir les relations avec les différents partenaires.
- Se montrer disponible et à l'écoute des familles, communiquer auprès des familles.
- Elaborer, conduire et évaluer le projet pédagogique en référence au projet éducatif et en lien avec l'équipe d'animation.

b. Rôle du guichet unique

- Informer les familles sur les modalités d'inscription scolaire et périscolaire, le fonctionnement des accueils périscolaires et le règlement intérieur.
- Etablir les fiches sanitaires et les listes d'appel pour les différents temps périscolaires.
- Prendre en compte les besoins des familles : réservations, annulations, absences.
- Répondre aux sollicitations des directeurs d'école : annulation de repas lors de sorties scolaires, affectation de nouveaux arrivants à des classes définies...
- Transmettre les documents administratifs et les informations nécessaires à la responsable scolaire et périscolaire ainsi qu'aux équipes d'animation (modification de réservation, nouvelles autorisations de sortie...).

c. Rôle des animateurs

Chaque animateur s'engage,

• Auprès des enfants à :

- Mettre en œuvre l'ensemble de ses compétences à leur égard.
- Assurer une surveillance constante, vigilante, rapprochée et active.
- Se montrer à l'écoute, disponible et prendre en considération leur spécificité.
- Les respecter tant dans les paroles que dans les actions → être cohérent entre ce que je dis et ce que je fais, se comporter comme un adulte référent.
- Donner un cadre sécurisant → définir des limites, s'assurer que les consignes émises sont bien comprises et appliquées, se montre juste et porter la même attention à tous.
- Elaborer avec eux les règles de vie et veiller à leur application → attention particulière au dénigrement, respect des personnes, des lieux et du matériel.
- Les accompagner dans la gestion des conflits par la mise en place de messages clairs et d'une écoute active.
- Contribuer à leur autonomie et à les responsabiliser.
- Les laisser commettre des erreurs, cela fait partie de l'apprentissage.
- Proposer des animations de qualité en adéquation avec le projet pédagogique.
- Être force de propositions pour les activités et s'adapter en fonction de leurs attentes et besoins.
- Les sensibiliser aux activités présentées, leur laisser faire des choix.
- Accepter le refus de participer → solliciter sans forcer.
- Favoriser l'expression, la découverte, notamment par le jeu.

- Jouer avec eux, leur donner à jouer, faire jouer et laisser jouer.

- **Auprès des familles à :**

- Les accueillir de manière individualisée tout comme leur enfant
- Leur répondre et les orienter vers les personnes concernées
- Les informer sur l'organisation et les activités proposées
- Être le relais de l'école sur la transmission d'informations → sortie, cahier de liaison à consulter, etc
- Avoir un échange constructif sur la journée de l'enfant dans la limite de leurs fonctions → ne pas intervenir sur ce qui a pu se passer sur un temps scolaire

d. Les agents de restauration

Ils organisent le service, de la réception des livraisons au nettoyage des locaux, en passant par la préparation des plats, le service, le débarrassage et la plonge, dans le respect des normes HACCP.

Ils travaillent en équipe faisant preuve d'accueil et d'écoute envers les enfants, et communiquent activement avec l'équipe d'animation pour faciliter le service.

Dans le cadre des apprentissages à la citoyenneté, les animateurs et les enfants participent au service, au débarrassage et au nettoyage des tables,

De plus, les agents jouent un rôle éducatif essentiel en sensibilisant les enfants au tri sélectif et au gaspillage alimentaire, tout en gérant le compost.

e. Les agents d'entretien

Leur rôle est de maintenir les conditions de propreté optimales pour accueillir du public. Ils entretiennent les salles, les communs et les sanitaires selon un protocole établi.

L'équipe d'animation, les enseignants et les enfants sont invités à prendre en considération leur travail en respectant les locaux, en rangeant le matériel à sa place et en libérant les espaces.

Dans les classes, les enfants seront attentifs à libérer les tables pour leur entretien, à désencombrer le sol en ramassant les papiers, stylos ou autres pour faciliter le travail des agents.

Une attention toute particulière sera portée à la surveillance des sanitaires pour garantir leur bon usage et prendre en considération le travail des agents.

IV. Evaluation

1. Evaluation du projet pédagogique

Évaluer, c'est reconnaître et mesurer des effets.

Il s'agit de permettre la participation des acteurs : enfants, animateurs, parents, école, partenaires.

Cette démarche vise à comprendre les difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite pour identifier des axes d'amélioration.

L'évaluation porte sur :

- La pertinence de l'action : les objectifs sont-ils adaptés au public et au contexte ?
- L'efficacité de l'action : les objectifs sont-ils atteints ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Les solutions choisies étaient-elles adéquates ?
- L'efficience : les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés (humains, matériels, temporels) ?
- L'utilité : l'action a-t-elle un impact sur les publics, sur leur comportement et leurs pratiques ?
- La cohérence : les démarches et actions du projet sont-elles alignées avec les intentions éducatives ?

Les critères d'évaluation, quantitatifs et qualitatifs, élaborés par l'équipe d'animation portent à la fois sur l'action directe menée auprès des enfants et sur la cohérence éducative des acteurs concernés (accueil de loisirs, familles et école).

Ce bilan annuel permet de pouvoir faire évoluer le projet pédagogique en fonction des attentes et besoins de chacun.

- Prise en compte des retours : Afin de mieux évaluer et d'intégrer les retours, des moments d'échange avec les enfants et les familles seront organisés régulièrement. Des outils comme des boîtes à idées dédiées ou des questionnaires de satisfaction pourront être utilisés.

2. Evaluation des activités

Le fait de fournir une évaluation à ses activités permet d'apporter des améliorations pour une prochaine menée ou la mise en place d'un nouveau projet. L'équipe d'animation choisit l'utilisation de la méthode O.S.A.D.R.A.F.R.A.

Le bilan porte également sur :

- L'avancement des projets d'animations et d'activités des animateurs
- L'évolution individuelle et collective des enfants

3. Evaluation de l'équipe de l'accueil périscolaire

Chaque agent bénéficie d'un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct pour garantir une meilleure connaissance de la manière de servir et des conditions de travail.

L'évaluation professionnelle repose en grande partie sur les savoir-être et savoir-faire. Chaque agent a une fiche de poste établie qui détermine ses missions/activités/tâches ainsi que les compétences nécessaires.

L'évaluation permet de déterminer les besoins en formation, les souhaits d'évolution professionnelle et de fixer les objectifs pour l'année à venir. Elle se fait par le biais d'un échange individuel et d'une grille d'évaluation.

V. Conclusion

Ce projet pédagogique sert de référence à notre équipe d'animation pour garantir un cadre d'accueil à la fois de qualité, sécurisant et stimulant pour chaque enfant.

Notre ambition est de cultiver leur épanouissement, leur bien-être et leur intégration au sein de la vie collective. Pour ce faire, nous travaillons en collaboration étroite avec les familles et l'école, afin d'assurer une continuité éducative cohérente et de qualité à travers une dynamique de coopération.

Pour atteindre ces objectifs, nous adoptons une posture où, plutôt que de substituer notre action à celle de l'enfant, nous nous positionnons comme un cadre sécurisant qui favorise ses découvertes.

En résonance avec les principes de Célestin Freinet, nous concevons la discipline non pas comme une sanction, mais comme un fondement basé sur le respect mutuel, la responsabilité et la coopération.

En tant qu'accueil de loisirs, notre mission fondamentale demeure l'éducation par le jeu. C'est dans cette optique que nous concluons avec cette pensée d'Arnaud Gazagnes, psychiatre : « JEU après JEU, l'enfant devient JE ».

